

28 juin 2006

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Eurolist)

1. Par courrier du 22 juin 2006, reçu le jour même, la société de droit suédois Lagrummet December EUR nr 5 AB¹ (Karlavägen 18, Stockholm, Suède), a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2006, les seuils de 5% et de 10% du capital et des droits de vote de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE, et détenir 11 438 008 actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE représentant autant de droits de vote, soit 10,12% du capital et des droits de vote de cette société.
2. Par courrier du 26 juin 2006, reçu le jour même, la société Elliott International LP, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE, et ne plus détenir aucun titre AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE.

Ces franchissements de seuils résultent d'un reclassement interne au sein du groupe contrôlé par Elliott Management Corporation de titres AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE.

Elliott Management Corporation n'a franchi aucun seuil et détient indirectement, par l'intermédiaire désormais des sociétés Lagrummet December EUR nr 5 AB et Elliott Associates, 11 438 038 actions représentant autant de droits de vote², répartis de la façon suivante :

	actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Lagrummet December EUR nr 5 AB	11 438 008	10,12
Elliott Associates ³	30	ns
Total	11 438 038	10,12

¹ Lagrummet December EUR nr 5 AB est contrôlée au plus haut niveau par The Liverpool Limited Partnership et Elliott International, L.P., lesquels sont gérés par la même société de gestion Elliott Management Corporation dont le siège social est situé 712th Fifth Avenue, New York, New York 10019-4108, Etats-Unis.

² Sur la base d'un capital composé de 113 038 156 actions représentant autant de droits de vote.

³ Elliott Associates est géré par Elliott Management Corporation.

3. Par le même courrier du 22 juin 2006, complété par un courrier du 23 juin, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Par lettre en date du 22 juin 2006, Lagrummet December EUR nr 5 AB, a informé l'Autorité des marchés financiers et APRR avoir, le 19 juin 2006, franchi à la hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de APRR et détenir à l'issue de ce franchissement 11 438 008 actions représentant 10,118% du capital et 10,118% des droits de vote de APRR, soit avec les 30 actions de APRR détenu par Elliott Associates avec laquelle elle agit de concert, un total de 11 438 038 actions représentant le même pourcentage de capital et de droits de vote.

Ce franchissement fait suite au reclassement intra-groupe au bénéfice de Lagrummet December EUR nr 5 AB des actions APRR jusqu'alors détenues par Elliott International L.P. et The Liverpool Limited Partnership [cf. D&I 206C0666 et 206C0891 des 7 avril et 12 mai 2006]. Elliott International, L.P. et The Liverpool Limited Partnership sont gérés par la même société de gestion, Elliott Management Corporation, dont le siège social est situé 712 Fifth Avenue, New York, New York, 10019-4108, aux Etats-Unis et contrôlent au plus haut niveau Lagrummet December EUR nr 5 AB.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Lagrummet December EUR nr 5 AB et Elliott Associates déclarent :

- ne pas agir de concert avec un tiers ; et
- avoir l'intention de poursuivre les objectifs suivants au cours des douze mois à venir :
 - se réserver la possibilité de poursuivre l'acquisition d'actions [AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE] au gré des opportunités de marché et de l'évolution du cours de bourse ;
 - ne pas envisager d'acquérir le contrôle d'[AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE]; et
 - se réserver la possibilité de demander la nomination d'un ou plusieurs membres au conseil d'administration d'[AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE] ».